https://ricochets.cc/Drome-Le-media-RICOCHETS-vise-par-la-repression-en-juillet-dernier.html



Drôme : Le media RICOCHETS visé par la répression en juillet dernier

- Les actus de RICOCHETS -



Date de mise en ligne : mercredi 7 octobre 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Copyright © Ricochets Page 1/3

Drôme : Le média RICOCHETS visé par la répression en juillet dernier

Le 9 juillet 2020, une adresse à Saillans et le domicile crestois d'un contributeur (pseudo : Gé) à RICOCHETS ont été perquisitionnés par des gendarmes.

Notre ami a ensuite été placé en **garde à vue à Valence pendant 28h**. Lors de cette opération, son matériel informatique (entre autre) a été saisi et mis sous scellé! Il s'agit de matériel professionnel indispensable à l'exercice de son activité.

Le fait reproché est la publication sur ricochets.cc le 26 avril 2020 d'un article intitulé « Plus que jamais, pour l'action directe ».

Pour le système judiciaire, ce texte provoquerait à l'action de destruction de biens pouvant être dangereuse pour des personnes, ce qui serait poursuivable même si ce n'est pas suivi d'effets.

Gé a été considéré comme responsable de ce média participatif, et comme responsable de tout ce qui y est publié.

Une des lois « scélérates » promulguées en 1893 pour réprimer anarchistes et révolutionnaires est toujours en vigueur et s'appliquerait ici. Voir :

- <u>Le retour des lois scélérates</u> La répression policière et judiciaire que subissent les mouvements contestataires en France illustre un processus plus que centenaire : des lois d'exception votées à la hâte deviennent la norme.
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

 Ce délit serait passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.



Drôme : Le média RICOCHETS visé par la répression Ensemble, résistons aux tentatives de baillonnage des médias libres et engagés

Bref, il semble que **cette basse répression se situe surtout dans le délit d'opinion**, et que le texte incriminé (qui a été publié à plusieurs endroits sur internet à partir de fin mars) soit d'abord **un prétexte pour intimider, ficher, enquêter, punir**. Il s'agirait de faire peur et de tenter de nuire à un média qui dérange l'ordre établi ?

Nous reviendrons sur cette affaire qui est d'ors et déjà une atteinte grave à la presse libre et participative.

En attendant, le collectif continue bien sûr de gérer le média, et, avec d'autres, soutient Gé.

Le collectif d'animation de RICOCHETS

- Procès de Gé prévu le 03 novembre au tribunal de Valence (report possible)
- Lire aussi ce récit de Gé : <u>J'ai dansé dans ma cellule de garde à vue</u> Récit poétique et légèrement romancé d'un court emprisonnement à Valence
- Pot de soutien à Ricochets, qui servira à payer les frais d'avocat de Gé

Copyright © Ricochets Page 2/3

Drôme : Le média RICOCHETS visé par la répression en juillet dernier

Une cagnotte en ligne existe pour aider les personnes ciblées par la répression.

Post-scriptum:

- Cet article avait été publié dans le n°15 de notre journal papier, sorti en août 2020
- Depuis des années, la répression s'accroit et se généralise, voir cet article récent concernant les structures associatives : « Nous constatons un tour de vis sécuritaire très agressif » : les libertés associatives de plus en plus entravées

Copyright © Ricochets Page 3/3